

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 7 juin 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

2021 DAE 133 DASES Subvention de fonctionnement (35 000 euros) à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) (15e).

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2019 DAE 102 DASES et la convention pluriannuelle du 28 juin 2019 avec l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) .

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de la subvention de fonctionnement correspondant à l'exercice 2021 ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 1^{ère} Commission.

Délibère :

Article 1 : Pour l'année 2021, une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 euros est attribuée à l'Union Nationale des Associations de Tourisme et de Plein air d'Ile de France (UNAT Ile de France) domiciliée 8, rue César Franck 75015 (n° simpa 39602) n° dossier 2021_02858 (DAE) pour l'attribution d'une subvention de 30 000 euros et n° dossier 2021_07647 (DASES) pour l'attribution d'une subvention de 5 000 euros.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée, à hauteur de 30 000 euros sur les crédits de la DAE, et à hauteur de de 5 000 euros sur les crédits de la DASES, du budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO